



Valeurs indicatives pour estimer les coûts d'une accréditation SCESp

Introduction

- L'équipe d'évaluation chargée d'examiner les domaines techniques en vue d'octroyer ou de renouveler l'accréditation se compose d'au moins un responsable d'évaluation et d'un ou de plusieurs experts techniques, en fonction des conditions particulières de l'organisme d'évaluation de la conformité (OEC).
- Les valeurs indicatives ci-après se fondent sur l'ordonnance en vigueur sur les émoluments du Secrétariat d'État à l'économie dans le domaine de l'accréditation (Oem-Acc). Le responsable d'évaluation peut réaliser une estimation plus précise lors de l'entretien préliminaire, en tenant compte, entre autres, de la portée d'accréditation demandée, de la taille de l'organisation à accréditer et du nombre d'agences. Une estimation des coûts est remise à l'OEC au plus tard un mois avant la date de l'activité d'évaluation prévue (évaluation en vue d'une accréditation initiale, surveillance, etc.).
- Les valeurs indicatives se fondent sur les valeurs empiriques tirées des factures établies entre avril 2021 et septembre 2023 pour le même type d'accréditation. Les coûts effectifs à prévoir dépendent non seulement de la portée d'accréditation demandée, de la taille de l'organisation à accréditer et du nombre d'agences, mais aussi de la transmission en temps utile, par l'OEC, de l'ensemble des documents dont le responsable d'évaluation a besoin en vue de l'activité d'évaluation. Par ailleurs, les charges liées à la vérification de l'élimination des éventuelles non-conformités (écarts par rapport aux prescriptions normatives ou autres prescriptions applicables) constatées lors d'une activité d'évaluation représentent un facteur de coût important : un grand nombre de non-conformités peut engendrer un surplus de dépenses non négligeable, qui n'est pas pris en compte dans le présent document.
- Les valeurs indicatives ci-après recouvrent les frais uniques liés à l'inscription, à la discussion d'information et à la visite préliminaire ainsi que les frais des évaluations prévues au cours du cycle de cinq ans que représente la durée de validité de l'accréditation (les chiffres indiqués s'appuient sur des valeurs empiriques et des valeurs de référence). Les primes annuelles sont également perçues en application de l'Oem-Acc.
- Les points à examiner lors des activités d'évaluation sont prédéterminés conformément aux prescriptions légales et normatives (y c. les autres documents applicables). Lors d'une évaluation en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation, l'ensemble de la portée d'accréditation est examiné.
- D'autres activités d'évaluation sont parfois nécessaires au cours du cycle d'accréditation, notamment si l'OEC accrédité subit des modifications qui ont une influence sur les conditions d'accréditation ou si les prescriptions du SAS le prévoient. Les frais qui en découlent sont facturés à l'OEC accrédité. Il en va de même des frais résultants des activités d'évaluation supplémentaires requises en cas de modification de la portée d'accréditation, frais qui ne sont pas pris en compte dans le récapitulatif des coûts ci-dessous.



Frais généraux

- Finance d'inscription
Une finance d'inscription de 1500 CHF est due lors du dépôt d'une demande d'accréditation initiale.
- Discussion d'information
Les frais peuvent aller de 250 CHF à 1500 CHF, en fonction de la durée de la discussion d'information et des connaissances préalables de l'OEC. La valeur médiane s'élève à environ 800 CHF (frais de déplacement non compris).
- Visite préliminaire
L'équipe d'évaluation au complet (responsable d'évaluation et un ou plusieurs experts techniques) prend part à la visite préliminaire. La valeur médiane des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 4000 CHF (les frais peuvent aller de 3300 à 4300 CHF). À cela s'ajoutent les frais engendrés par la participation d'au moins un expert technique, dont la valeur médiane se monte à 2800 CHF par expert (les frais peuvent aller de 1900 à 3500 CHF).

Frais spécifiques à une accréditation SCESp¹

- Évaluations en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation
L'équipe d'évaluation au complet (responsable d'évaluation et un ou plusieurs experts techniques) prend part à l'évaluation en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation. Les frais inhérents au responsable d'évaluation sont estimés à environ 10 000 CHF (ils peuvent aller de 3000 à 18 000 CHF). Selon les valeurs empiriques et les valeurs de référence, au moins un expert technique est également présent. La valeur médiane des frais engendrés par la participation à l'évaluation se monte à environ 3500 CHF par expert (les frais peuvent aller de 1000 à 6100 CHF).
- Surveillance
Au cours d'un cycle d'accréditation de 5 ans, le SAS procède régulièrement à des évaluations de surveillance (trois durant le premier cycle d'accréditation et deux par la suite)². Celles-ci sont menées par un responsable d'évaluation, accompagné, selon l'ampleur de l'évaluation, d'un ou de plusieurs experts techniques. La valeur médiane des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 4800 CHF (les frais peuvent aller de 2000 à 14000 CHF). Selon les valeurs empiriques et les valeurs de référence, un expert technique en moyenne est présent. La valeur médiane des frais engendrés par la participation aux activités de surveillance se monte à 3300 CHF par expert (les frais peuvent aller de 900 à 7400 CHF).
- Activités d'observation (witnessing)
Des activités de witnessing, dans le cadre desquelles tout ou partie de l'équipe d'évaluation accompagne l'OEC lorsqu'il exécute un audit / une inspection / un essai, sont également nécessaires au cours du cycle d'accréditation. On compte en moyenne deux activités de witnessing par cycle d'accréditation, mais les prescriptions normatives actuelles ou futures peuvent en prévoir davantage. Les frais supplémentaires qui en découlent ne sont pas pris en compte dans le pré-

¹ Seuls sont concernés les systèmes de certification ISO déjà approuvés pour les systèmes reconnus par l'EA ou l'IAF. Tout autre système de certification de droit privé nécessite une évaluation spécifique avant de pouvoir être autorisé sous une accréditation.

² Les chiffres indiqués ne sont valables que dans la mesure où la portée de l'accréditation est entièrement couverte et où le programme d'accréditation ne prévoit pas d'activités de surveillance plus fréquentes. Sinon, il faut escompter des frais supplémentaires. À noter également que, dans de nombreux domaines, les exigences contraignantes de l'IAF ou de l'EA prévoient des activités de surveillance annuelles.



sent document. La valeur médiane des frais inhérents au responsable d'évaluation se chiffre à environ 3600 CHF (les frais peuvent aller de 800 à 9100 CHF). Selon les valeurs empiriques et les valeurs de référence, un expert technique est également présent. La valeur médiane des frais engendrés par la participation aux activités de surveillance se monte à environ 3600 CHF par expert (les frais peuvent aller de 1300 à 10 100 CHF).

- Primes annuelles

La prime annuelle se compose d'une taxe de base ainsi que d'un supplément pour chaque agence sous accréditation. Un rabais est accordé aux organisations qui comptent plusieurs OEC accrédités. La valeur médiane des primes annuelles se monte à 3080 CHF.

Récapitulatif des valeurs indicatives pour estimer les coûts d'une accréditation SCESp

Frais uniques :

Description	Frais totaux (en CHF)
Finance d'inscription	1 500.–
Frais liés à la discussion d'information	800.–
Frais liés à la visite préliminaire	6 800.–
Total des frais uniques dus avant la première activité d'évaluation	9 100.–

Frais dus au cours d'un cycle d'accréditation de 5 ans :

Description	Montant médian (en CHF) par activité d'évaluation	Fréquence par cycle de 5 ans	Frais totaux (en CHF) par cycle de 5 ans
Frais liés aux activités d'évaluation en vue d'une accréditation initiale ou du renouvellement d'une accréditation	13 500.–	1x	13 500.–
Frais liés aux activités de surveillance *)	8 100.–	2x	16 200.–
Frais liés aux activités de witnessing **)	7 200.–	2x	14 400.–
Primes annuelles	3 080.–	5x	15 400.–
Total des frais dus au cours d'un cycle d'accréditation de 5 ans			59 500.–

*) Compter une activité de surveillance supplémentaire durant le premier cycle d'accréditation. À noter également que, dans de nombreux domaines, les exigences contraignantes de l'IAF ou de l'EA prévoient des activités de surveillance annuelles.

**) Conformément aux prescriptions, le nombre d'activités de witnessing peut varier fortement en fonction de la taille de l'organisation à accréditer et de la portée de l'accréditation accordée.